

# COMMISSION PERMANENTE

séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-15

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Fonds Commun d'Hébergement**

### **Article 20431 – Sous/Fonction 221**

---

#### **Rapport de M. le Président :**

Lors du vote du Budget Primitif de 2005, nous avons inscrit un crédit de 15 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de l'engagement de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre et Pierre Darasse à Caussade.

#### **I- Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour l'achat d'une armoire chaude pour son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 5 567,38 €TTC ; la subvention du Conseil Général serait donc de **2 783 €**

#### **II- Collège Pierre Darasse à Caussade**

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le renouvellement de la table chauffante de son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 2 810,60 €TTC ; la subvention du Conseil Général serait donc de **1 405 €**

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations ci-après et imputer à *l'Article 20431 – Sous/Fonction 221* du Budget Départemental de 2005 les dépenses suivantes :

• **Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Participation à 50 % pour l'achat d'une armoire  
chaude pour la demi-pension----- **2 783 €**

• **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Participation à 50 % pour le renouvellement de la  
table chauffante pour la demi-pension----- **1 405 €**

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme ----- 15 000,00 €  
B – Engagement à ce jour----- 8 279,00 €  
C – Engagement à la présente Commission ----- 4 188,00 €  
D – Reliquat -----2 533,00 €

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 septembre 2005**

CP 05/09-15

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS  
LES COLLEGES PUBLICS  
Fonds Commun d'Hébergement  
Article 20431 – Sous/Fonction 221**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve la participation du Conseil Général pour les opérations suivantes :

• **Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Participation à 50 % pour l'achat d'une armoire  
chaude pour la demi-pension----- 2 783 €

• **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Participation à 50 % pour le renouvellement de la  
table chauffante pour la demi-pension----- 1 405 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,